

# SPORTS

sport.union@sonapresse.com

## USO : un vent de renouveau



Geoffroy Ngame Essono, guide d'une équipe de l'USO qui n'a pas raté son début de saison.

Prosper Sax NZE BEKALE  
Libreville/Gabon

**A**VEC le retour aux commandes de

Daladier-Hubert Minang Fils pour symbole, l'Union sportive d'Oyem (USO) 2019-2020 a enclenché une nouvelle dynamique.

### "Etre d'attaque à la reprise !"

Propos recueillis par PSNB  
Libreville/Gabon

L'USO, mon club de cœur, ne périra jamais. L'équipe était sur un bel élan. Mais la pandémie du Covid-19, qui frappe malheureusement le monde entier, paralyse toutes les compétitions sportives, dont le Gabon oil National Foot 1. À cet effet, nos joueurs ont reçu comme mot d'ordre de rester à la maison, comme le reste de la population. Je dois, à la vérité, de dire que cette période de confinement, qui pourrait durer encore très longtemps, a forcément un impact négatif sur leur condition physique. Sur les instructions des dirigeants du club, nonobstant la suspension temporaire du championnat, nos joueurs confinés doivent pratiquer quotidiennement chez eux une activité physique,

pour être en forme au moment de la reprise. Tout en respectant scrupuleusement les mesures gouvernementales en l'espèce, le programme dévoilé par l'encadrement technique, porté à la connaissance du Conseil de surveillance, prévoit d'abord un suivi personnel quotidien sur le plan physique, tactique, technique, nutritionnel. Nos joueurs sont désormais contraints d'être autonomes et de s'entretenir eux-mêmes chez eux. Ensuite, le maintien de la condition physique, afin d'entamer la reprise en étant proche de la condition physique avant la trêve imposée. Il importe de rappler tout simplement à nos joueurs, de continuer de stimuler leurs neurones autant que leurs muscles et leurs poumons durant cette période de confinement, pour être d'attaque à la reprise."

Troisième du National-Foot 1 dans le groupe A avec 8 points en sept journées, et devancé par le CF Mounana (13 points) et Bouengué Sport (16 points), le club du nord du Gabon n'a pas manqué l'entame de sa saison de retour en division d'élite du Gabon. Il faut dire que de

l'équipe qui a assuré la remontée avec un groupe vieillissant et au bout d'un processus, le vieux briscard et capitaine Geoffroy Ngame Essono est l'un des rares cadres à avoir été conservé. L'effectif a ainsi été remanié à près de 80% et considérablement rajeuni. Avec, notamment, quatorze jeunes

talents, de moins de 17 ans, anciens pensionnaires du centre de formation Omos football academy et tous originaires du Woleu. Et même si la réduction des fonds alloués par l'Etat et l'absence de sponsors crédibles n'ont pas permis une bonne préparation technique durant la

pré-saison, joueurs et encadreurs oyémois ont, cependant, bien débuté la mission de maintien. En valeureux et téméraires guerriers d'Engong. On espère, pour l'USO, que l'interruption forcée provoquée par le Covid-19 ne viendra pas casser une dynamique si bien mise en route.

### MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'HABITAT

#### AVIS NATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 10 AVRIL 2020 ;  
Appel à manifestation d'intérêt : N°005/MTEIH/SG/2020 ;  
Nom du projet : Contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de la voie de contournement de l'aéroport de Libreville.

Source de financement : Etat Gabonais.

#### 1. OBJET

Par le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt, le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat se propose d'arrêter une liste restreinte de Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la voie de contournement de l'aéroport de Libreville.

#### 2. PARTICIPATION

Le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux consultants nationaux qui ne sont pas concernées par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

#### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal du consultant. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2019 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du quatrième trimestre 2019 (sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire;
- La liste exhaustive du matériel susceptible d'être mobilisé pour les travaux envisagés ;
- La liste non exhaustive du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie, le cas échéant, des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente;

- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par la manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- Les capacités de financement du consultant (justifier ces capacités) ;
- Déclaration de non antécédent d'exécution de marchés.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre consultants. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ces dossiers ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original et 4 copies.

#### 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de cinq (5) ans dans les prestations similaires;
- le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 100 000 000 FCFA, réalisé au moins une fois pendant les dix (10) dernières années;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non-exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

#### 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 12 heures 30 minutes.

Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat  
Secrétariat Général

**Direction des Marchés et du Contentieux**  
BP 49 Libreville, Tél : 241 01 76 15 21/01 72 42 83  
2e étage, porte 224, ancien bâtiment.

Le Directeur Général  
des Marchés Publics

Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Secrétaire Général du Ministère des Transports,  
de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat,

Jean-Félix N'NEME MVE